

Le nécessaire d'entretien du Chassepot

Le règlement :

Extrait du règlement du 16/03/1869 pour les manœuvres de l'infanterie (Editions Dumaine 1870) :

ACCESSOIRES.

138. *Le nécessaire d'armes* se compose de sept pièces, savoir :

1^o *La boîte*, dans laquelle on remarque le fond percé d'une fente pour la lame du tourne-vis;

2^o *L'huilier*, comprenant : le vase à l'huile, la vis-bouchon et la rondelle en cuir;

3^o *La lame du tourne-vis*;

4^o *La clef*;

5^o *La trousse en drap*, présentant un compartiment pour la lame du tourne-vis et un deuxième pour la clef;

6^o *La spatule-curette*;

7^o *Le lavoir*.

Le soldat doit avoir en outre :

Pièces de rechange { Un ressort à boudin, (dans un étui
Deux aiguilles, (en fer-blanc;
Une tête mobile;
Une rondelle en caoutchouc;

De la graisse;

Une pièce grasse en drap, } dans une boîte
Une brosse douce à graisser, } en fer-blanc;